

M.J.S.E.A. infos 34



MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

LA LETTRE DU COMITE

COMITE DEPARTEMENTAL DE
L'HERAULT DE LA FFMJSEA

N°16 – SEPTEMBRE 2023



Médailles
de la Jeunesse, des Sports
et de l'Engagement Associatif

BIMESTRIEL

SOMMAIRE

Editorial

Page 1

L'engagement associatif

La vie du Comité 34

Page 2

*Le mot du responsable du
secteur Sète, Bassin de Thau*

Page 3

Médailles de bronze

Page 4

*Remise des trophées du
centenaire de la SMLH*

La vie de nos adhérents

Page 5

AASS et SNU

Actualités fédérales

Page 6

Loi 1^{er} juillet 2021

Actualités

Page 7

*Les valeurs du Sport au
CFFP*

Pages 8 et 9

*Bénévoles au sein des
restos du cœur 34*

Pages 10 et 11

Devenir bénévole

Foot héraultais

*Désolation footballistique
dans l'hérault*

Page 12

Sport héraultais

Pages 13 et 14

Presse

Pages 15 et 16

EDITO

L'engagement associatif :

De façon générale, l'engagement associatif est un engagement citoyen collectif qui sert le bien commun d'un groupe ou l'action publique. Les associations participent de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques. Se sentir utile et faire quelque chose pour autrui est le moteur des bénévoles qui s'impliquent dans des domaines d'activité aussi divers que le sport, la culture ou les loisirs, l'humanitaire, la santé ou l'action sociale, la défense des droits ou encore l'éducation.

L'engagement associatif des jeunes :

Si l'on observe, non pas seulement l'engagement effectif, mais les domaines d'engagement pour lesquels les jeunes seraient prêts à s'impliquer, le baromètre a permis de constater un intérêt marqué pour la santé, la défense des causes sociales ou de solidarité, et le domaine environnemental. Relativement peu investi, mais ayant un fort potentiel de développement, ce plus grand intérêt pour ces causes coïncide avec une empathie aujourd'hui plus marquée par les jeunes à l'égard des plus démunis dans un contexte marqué par une précarisation accrue de la société française.

BÉNÉVOLAT &
ENGAGEMENT ASSOCIATIF



LE MOT DU RESPONSABLE SECTEUR SETE

Au fil des ans, et aujourd'hui plus particulièrement, il s'avère que les contraintes de gestion des associations sont de plus en plus lourdes, tant dans le suivi administratif de la gestion et des obligations légales et juridiques, que dans le fonctionnement imposé par les règles de nos fédérations respectives et services de tutelle. Nous travaillons avec d'autres organismes institutionnels pour mettre en œuvre une politique fédératrice cohérente, partager une vision, des objectifs, trouver et mobiliser des moyens et déployer et mener des actions concertées.

Nous restons concentrés, alarmés, vigilants aux questionnements de chacun de vous et serons prudents et précautionneux des réponses à faire, afin que l'impossible devienne raisonnable et que les plans d'orientations, actions et travaux définis pour vos soins soient plus accessibles. Nous restons soucieux au dévouement et attentifs à toutes les valeurs portées par les bénévoles, pour faire vivre leurs associations dans les domaines de l'éducation physique et des sports, des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives, des colonies de vacances, des œuvres de plein air, des activités de loisir social et de l'éducation populaire ou d'activités associatives au service de l'intérêt général.

*Nous remercions les **Présidents, correspondants, dirigeants, éducateurs et entraîneurs** de leur engagement, ainsi que de leur investissement pour aider, mobiliser, inculquer les règles de bonne conduite, le respect des codes et des valeurs, les droits et les devoirs à leurs adhérents. Nous rappelons à cet effet, que tout engagement mérite récompense.*

*Ainsi, la **MEDAILLE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF**, est destinée à récompenser les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement honorable et brillante au service du milieu associatif.*

A l'aube de cette nouvelle saison, nous vous présentons tous nos vœux de franche réussite.

Jacky VAYEUR
CD34FFMJSEA



LA PYRAMIDE
RESTAURANT

Cuisine traditionnelle - Buffet à volonté

LA PYRAMIDE depuis 1984
10 avenue de la Bordelaise – Z.A.E. La Peyrade
34110 FRONTIGNAN-LAPEYRADE



Formule unique avec buffets à volonté
Réservation par téléphone : 04 67 48 97 7

MEDAILLES DE BRONZE DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Promotion du 14 juillet 2023

- CHASSAING épouse RIVOIRARD Roselyne - CASTELNAU LE LEZ
- LARMANDE épouse FERRER Valérie - POUSSAN
- LIGUORY épouse JAMMES Maryvonne - MAGALAS
- RAYGNER épouse GOMEZ Muriel - BEZIERS
- ABEN Jacques - MONTPELLIER
- BANCAREL Guy - AGDE
- BARASCUT Julien - BEZIERS
- BERTRAND Eric - MAGALAS
- BROUAUX Francis - LATTES
- CAUSSEL Gilbert - LOUPIAN
- CABANAC Kévin - POUSSAN
- CRAMAIL Aurélien - AGDE
- FABRE Joseph - LE PUECH
- GARNIER Francis - MARSILLARGUES
- IVANES Guy - VIAS
- JAUFFRET Eric - VIC LA GARDIOLE
- MORATA Michel - BEZIERS
- RATTI Philippe - GIGEAN
- RESBEUT Serge - BEAULIEU
- ROMERO Jean-Pierre - VIC LA GARDIOLE

L'inspecteur d'académie-directeur académique (IA-DASEN) de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

The advertisement features two logos at the top: GRV (1 bis rue Joliot Curie - PAE du Capistol 34420 Villeneuve les Béziers) and ODERO (groupement Transports voyageurs). Below the logos, the text reads 'Créateur de voyages depuis 1985 !'. At the bottom left is the ISO 9001 CERTIFIED logo. At the bottom center is the contact information: 'Une envie de voyage, contactez-nous ! autocars@grv.fr 04 67 28 25 92'. At the bottom right is the 'Objectif CO2' logo with the tagline 'Les transporteurs s'engagent'.

REMISE DES TROPHEES DU CENTENAIRE DE LA SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR

Frontignan, 09 juillet 2023

Le **dimanche 9 juillet 2023** se tenait à Frontignan, la Coupe de France dans les catégories juniors et seniors. Si **Tivio PUGLIANO**, de la Société des Joueurs de Balaruc, s'est imposé en juniors, **Brice IZARD**, du Pavois Agathois, s'est lui imposé chez les seniors !

A cette occasion **Monique AGUGLIARO**, présidente du Comité Départemental de l'Hérault de la FFMJSEA (CD34FFMJSEA), et **Danielle ABEN**, présidente de la Société des Membres de la Légion d'Honneur de l'Hérault (SMLH34) ont remis aux joueurs les Trophées du Centenaire de la Société des Membres de la Légion d'Honneur, trophées dont ils avaient été absents lors de l'assemblée générale du CD34FFMJSEA.

- Le **1^{er} Prix** revient à **Tivio PUGLIANO (SJB)**, champion de Ligue Junior 2022.
- Le **2^{ème} Prix** revient à **Bryan FORNEY (SJPC)**, vice-champion de Ligue Junior 2022
- Le **3^{ème} Prix** revient à **Florian CARIN (LSS)**, 3^{ème} de Ligue Junior 2022.
-

Sébastien FABRE, président de la Fédération Française de Joutes Languedociennes, et **Michel ARROUY**, maire de Frontignan ont félicité les lauréats.

Un apéritif d'honneur offert par la Société des Joueurs Frontignanais a clôturé cette belle journée !



**Sébastien FABRE et les présidentes du
CD34FFMJSEA et de la SMLH34**



**Monique AGUGLIARO, Danielle ABEN
Tivio PUGLIANO champion de Ligue 2022**

AASS ET SNU

L'Association Agathoise de Sauvetage et de Secourisme, qui va fêter l'an prochain ses **60 ans** d'existence, développe son activité dans *l'apprentissage des gestes de premiers secours de base et dans le secourisme*.

Ses formations sont orientées sur le *sauvetage en mer et plus particulièrement en direction des jeunes qui souhaitent devenir sauveteurs sur les plages*.

Les formateurs de l'**AASS** sont diplômés et appliquent une pédagogie adaptée aux cours dispensés.

L'**AASS** possède tous les agréments requis par la **FFSS** et propose la **mise en place de postes de secours** pour les **manifestations sportives ou festives**.

Parallèlement, l'**AASS** gère un club de *natation et de sauvetage sportif* et propose des *apprentissages de natation par le biais de l'opération "savoir nager"* soutenue par l'état et les **Fédérations sportives (FFSS et FFN)**.

A la demande de **Madame LEARD**, sous l'égide du **Service National Universel**, Monsieur **CANTAGRILL Jean-Louis**, président de l'**Association Agathoise de Sauvetage et de Secourisme** et membre de la **FFMJSEA**, est intervenu **mi-juin** au centre **IGESA à Palavas** où étaient réunis **150 jeunes** en formation pour le **Service National Universel**. *L'objectif était de présenter l'association, les valeurs véhiculées auprès de la jeunesse et l'engagement bénévole des jeunes adhérents.*

Sous forme d'ateliers, *l'après-midi de rencontres et d'échanges a été particulièrement riche*. Il s'agissait pour le **Président de l'AASS** d'évoquer l'engagement des jeunes autour du **sauvetage** et du **secourisme**. *La veille les stagiaires avaient pu pratiquer sur la plage quelques initiations au sauvetage en mer.*

Un moment fort, d'autant plus que la structure de l'**AASS** basée à **Agde** peut accueillir des jeunes du **SNU** dans le cadre de leur **MIG (Mission d'intérêt général)** de **15 jours** qu'ils doivent faire à l'issue de leur formation. L'**AASS** accueille aussi depuis de nombreuses années des jeunes du **Service Civique**.

Le **Service National Universel (SNU)** est un projet de société qui a pour finalités de :

- faire vivre les valeurs et principes républicains,
- renforcer la cohésion nationale,
- développer une culture de l'engagement,
- accompagner l'insertion sociale et professionnelle.



Jean-Louis CANTAGRILL et les jeunes du SNU



Service National Universel et AASS AGDE

LOI DU 1^{er} JUILLET 2021 EN FAVEUR DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

La loi entend faciliter la **gestion au quotidien des associations par les bénévoles**.
Elle prévoit également **une sensibilisation des jeunes à la vie associative**.

L'essentiel de la loi :

La loi atténue la **responsabilité financière des dirigeants associatifs bénévoles** en cas de faute de gestion, en étendant "**l'exception de négligence**" prévue pour les dirigeants d'entreprises. *Ces dirigeants bénévoles pouvaient jusqu'ici être saisis sur leurs fonds propres en cas de faute de gestion.*

En outre, par suite d'un amendement du Sénat, les associations vont pouvoir bénéficier du dispositif "**impact emploi**". Il s'agit d'une offre de service de l'**URSSAF** pour la gestion de l'emploi dans le secteur associatif qui consiste dans la prise en charge globale des formalités de gestion d'un salarié (**embauche, bulletins de salaire, déclarations sociales et fiscales**).

Le code de l'éducation est, par ailleurs, modifié. *Une sensibilisation à la vie associative des élèves, ainsi que des enseignants, y sont inscrites.*

Enfin, le texte corrige une anomalie issue des traités en autorisant les **ressortissants algériens résidant légalement en France** à effectuer un **service civique**.



	<p>FRONTIGNAN GIGNAC PEZENAS CLERMONT L'HERAULT</p>
<p>Téléphone : 04 67 18 52 07</p>	

COMITE FRANÇAIS DU FAIR-PLAY

LES VALEURS DU SPORT

Le postulat fondateur est que le sport est une école de vie.

« C'est la première expérience d'un(e) jeune dans la vie, en particulier dans un club. C'est là qu'il/elle va apprendre les rudiments de son comportement et les valeurs qui vont l'aider à s'intégrer dans la société », rappelle **Michel SAMPER** président du **GIFA (Groupement des Internationaux Français d'Athlétisme)**, président du **Comité d'éthique et de déontologie de la FF Athlétisme**. Porteur de valeurs fondamentales, il est un moyen d'éducation exceptionnel, un facteur irremplaçable d'épanouissement de la personne tout autant que d'intégration sociale et de promotion. De fait, la lutte contre les discriminations et le soutien à la parité y sont notamment promus. Surtout, le sport recèle des valeurs morales personnelles qui lui sont consubstantielles et qui fondent sa beauté autant que son utilité sociale.

LA LOYAUTÉ

- le sport est codifié pour garantir l'authenticité des compétitions et l'égalité des chances.

LE COURAGE

- la combativité et le dépassement de soi : le sport est un engagement personnel doublé d'une volonté de dépassement, l'effort étant son exigence.

LA RIGUEUR

- le sport est un investissement personnel dans le strict respect des règles. C'est là le prix à payer pour atteindre ses objectifs.

L'AUTONOMIE

- seul face à lui-même et ses adversaires, le sportif doit faire preuve d'autonomie de gestion et d'esprit de décision. Il atteindra ainsi la maturité.

LE RESPECT

- le sport induit le respect des autres et de soi-même. Le respect mutuel confère dignité et sens moral.

LA SOLIDARITÉ ET LA TOLÉRANCE

- le sport unit les femmes et les hommes de toutes origines dans l'effort. C'est un outil d'intégration sociale.

L'ESPRIT D'ÉQUIPE

- qui est une composante de l'esprit sportif. La performance individuelle s'inscrit, au demeurant, dans le collectif.

LE PLAISIR

- qui s'avère un facteur essentiel de la réussite, le sport étant une fête collective où l'on partage des émotions et un sentiment d'appartenance.



LES BENEVOLES AU SEIN DES RESTOS DU CŒUR DE L'HERAULT

Sans les **bénévoles**, étudiants, retraités, avec un emploi ou en recherche d'emploi, les Restos du Cœur ne pourraient pas fonctionner ! C'est un constat !

De plus il n'y a pas de profil type ou de petite compétence. Chaque **bénévole**, parce qu'il est toujours utile, contribue à assurer le fonctionnement et le développement des **Restos du Cœur de l'Hérault**. En fonction de leur centre d'intérêt, les **bénévoles** choisissent le(s) pôle(s) qui leur semble(nt) le mieux adapté(s).

Voici également quelques indications pour guider votre choix :

- Vous avez une **aptitude physique** ou un **permis poids lourd** ou **véhicule lourd** ?
L'**entrepôt** est fait pour vous.
- Vous avez un savoir-faire ou quelques notions en **bricolage, réparations en tout genre** ?
Le **siège**, l'**entrepôt** ou les **Toits du Cœur** ont cruellement besoin de vous.
- Vous avez une **aptitude rédactionnelle, une compétence en informatique, en négociation, en communication, management ou en gestion** ?
Venez nous aider à l'administration du siège.
- Vous savez et aimez **cuisiner** ?
En route vers le **Camion du cœur**.
- Vous préférez sortir de votre domaine de compétence et être au contact des **personnes accueillies** ?
Le **Camion du Cœur** vous attend bien sûr, mais vous pourrez également aller dans un **Centre de distribution alimentaire** ou faire partie de l'équipe du **Toit du cœur** !
- Vous avez une affinité avec **la maternité** ou **la petite enfance (0-18 mois)** ?
Venez accompagner les jeunes parents aux **Restos bébés du Cœur** !
- Vous avez des **compétences techniques spécifiques permettant d'accompagner les personnes accueillies** dans leur **réinsertion sociale** et **professionnelle** ?
Les **ateliers de coiffure** (de **couture** ou de **maquillage**), de **français** ou **accompagnement scolaire**, de **conseil budgétaire** ou **juridique**... tous ont besoin de vous !
- Vous avez des **compétences médicales** ?
Prenez quelques heures pour faciliter l'**accès à la santé** en faisant des **campagnes de sensibilisations** et de **vaccination**.

Votre disponibilité doit être compatible avec celle requise pour l'action dans laquelle vous souhaitez vous investir :

- **Certaines actions sont plus chronophages que d'autres.**
L'**entrepôt** et le **Camion du Cœur** vous mobiliseront environ **7 heures**. Pour les **ateliers de Français** ou l'**accompagnement scolaire**, ce n'est pas plus de **3 heures hebdomadaires**.
- **Certaines actions imposent des dates ou permanences fixes.**
Tel est le cas des **ateliers d'accompagnement** et de la plupart des **Centres de distribution alimentaire**.
- **Vous avez des agendas chargés et contraignants ? Certaines missions ponctuelles pourraient alors être privilégiées.** Sont ici visés l'**aide ponctuelle** apportée au **siège** pour l'**organisation d'événements** (ex. **mise en place d'une tombola**) ou la **participation à des événements locaux** (ex. **opérations papiers cadeaux à Noël**). Avec les **Toits du cœur**, les contraintes de temps sont également plus souples.

Le lieu où s'exerce l'activité doit être compatible avec votre moyen de transport pour vous y rendre :

- Certaines actions imposent au **bénévole** d'avoir un **moyen de transport personnel** pour se rendre à Vendargues (tel est le cas de l'aide apportée au siège, à l'entrepôt ou au **Camion du Cœur**).
- Certaines actions sont présentes en plusieurs endroits dans le département. Cela vous permet d'opérer un choix entre ces différents lieux (tel est le cas des **centres de distribution alimentaire**, des **restos bébés du Cœur** et des **ateliers d'accompagnement scolaire**).

Si vous souhaitez rejoindre les Restos du Cœur de l'Hérault :

- par mail : ad34.siege@restosducoeur.org,
- par téléphone : **04 67 40 52 37**».
- adresse : **Alain CAPILLON** - ZI du Salaison - 1155 avenue des Bigos - 34740 - VENDARGUES

En 2022 :

- **1260** bénévoles
- **29240** personnes accueillies
- **3 292 650** repas distribués.



MEUBLES | SALONS | LITERIE | DÉCO

Le spécialiste de vos nuits

2016
Challenge du commerce et des services
Mercure d'or

*Le prix attire la clientèle,
la qualité seule la retient.*

MEUBLES TUGAS A BEZIERS DEPUIS 1944

Marie-Pierre et Gérard, ainsi que leurs collaborateurs, seront heureux de vous recevoir dans l'un de leur magasin pour vous proposer un large choix de meubles, salons, literies et articles de décoration !

MONSIEUR MEUBLE TUGAS - rue de la Ginieste - route de Bessan - à côté de CASA
MEUBLENA ET MAXI LITERIE - 46 rue de l'industrie, parking But

DEVENIR BENEVOLE

Toute personne qui le souhaite peut rejoindre ou créer une association, et s'y investir à la hauteur de ses envies. Cependant, quelques règles existent pour certains statuts ou tranches d'âge.



Les jeunes de moins de 18 ans :

La loi du **27 janvier 2017** relative à l'égalité et à la citoyenneté a modifié l'**article 2bis de la loi de 1901**. Elle a précisé et élargi les conditions selon lesquelles un mineur peut s'investir dans la vie associative :

- **avant 18 ans**, tout jeune peut adhérer librement à une association, et s'y investir de façon bénévole
- **avant 16 ans**, un mineur peut créer ou administrer une association s'il a une autorisation écrite préalable de ses parents
- **entre 16 et 18 ans**, un mineur peut créer ou administrer une association sans autorisation préalable de ses parents. Cependant, ses représentants légaux devront être informés par courrier de cet engagement par un des membres de l'association.

Pour les jeunes porteurs d'un **projet associatif** au sein de leur établissement scolaire, un soutien peut être trouvé :

- **au collège**, auprès du **foyer socio-éducatif (FSE)** qui propose des activités notamment à l'initiative des élèves et les fait intervenir dans son fonctionnement même
- **au lycée**, auprès de la **maison des lycéens** qui est elle aussi organisée, animée et gérée par les élèves avec l'aide du « **référent vie lycéenne** » de l'établissement. Les jeunes de moins de 18 ans ont la possibilité de créer une « **Junior association** ». Cette association n'a pas d'existence administrative, mais le réseau national dit « **Juniors associations** » apporte un accompagnement aux jeunes qui veulent mettre en place des projets dès **12 ans**. Le réseau, qui se porte garant, facilite notamment l'obtention d'une assurance et l'ouverture d'un compte bancaire. Mille « **Juniors associations** » sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Les demandeurs d'emploi :

Un chômeur peut exercer une activité bénévole dans une association, sans que cela ne lui porte préjudice quant au paiement de ses indemnités.

Certaines conditions doivent être respectées :

- l'activité ne peut être exercée dans une association au sein de laquelle il a été salarié
- l'activité ne doit pas empêcher la recherche active d'un emploi
- l'activité ne doit pas se substituer à un emploi salarié.

Les actifs :

L'engagement bénévole des **actifs** en situation d'emploi est facilité par certains dispositifs organisés par ou avec l'entreprise :

- **le bénévolat de compétences** : l'employeur facilite la rencontre entre ses collaborateurs et une ou des associations. Les collaborateurs qui le souhaitent s'engagent ensuite sur leur temps personnel. Des associations facilitent l'identification de missions de bénévolat ponctuelles et compatibles avec des journées de travail ;
- **le mécénat de compétences** : l'employeur propose à ses salariés de consacrer quelques heures sur leur temps de travail pour un **projet collaboratif** avec une **association d'intérêt général**. L'entreprise peut bénéficier d'une réduction fiscale correspondant au coût du salaire du bénévole pendant sa mission auprès de l'association. Les actifs peuvent sous certaines conditions bénéficier de congés pour s'investir dans la vie associative.

Les pré-retraités et retraités :

L'investissement des seniors dans les associations est très important. Souvent engagés depuis plusieurs années dans le tissu associatif, ils sont nombreux à être bénévoles et à assumer des responsabilités associatives. 37 % des 65-74 ans sont bénévoles et un tiers des présidents d'associations en France ont plus de 65 ans. Une personne en pré-retraite peut sans aucun problème devenir bénévole dans une association, à la seule restriction que ce bénévolat ne s'effectue pas dans une structure dans laquelle il aurait auparavant été salarié. Pour les retraités, certains organismes de retraite et des mutuelles, voire certains employeurs proposent aux actifs proches de la retraite des stages d'information sur le tissu associatif et l'engagement (voir **CAP 2 de Malakoff Médéric** ou **PRO BTP**) ou de rejoindre un réseau (voir **Humanis**).



DESOLATION FOOTBALISTIQUE DANS L'HERAULT

FC SETE

Le **F.C Sète** n'existe plus, le **S.C Sétois** prend sa place en **Régional 3** ! Un ultime épisode après sa liquidation judiciaire qui clôt une saison catastrophe.

110 ans d'histoire du football sétois disparaissent avec ce changement de nom. La gestion calamiteuse des dirigeants précédents aura eu la peau du club redescendu au dernier échelon régional. Seule consolation mais elle est importante, le **maintien des équipes de jeunes**, de l'**école de foot** et de la **formation**. Cela devrait mettre un peu de baume au cœur des **supporters verts et blancs**.

AS BEZIERS

Le **foot biterrois** est aussi mal en point. Il se retrouve rétrogradé administrativement la saison prochaine en **Régional 1**. Ainsi en a décidé le **20 juillet** dernier la commission de contrôle des clubs. Rappelons que l'**AS Béziers** qui avait fini **1^{er} de son groupe en National 3** a été interdit de montée en **National 2** par la **DNCG**, le gendarme financier du foot français.

Texte Alain MARROT
CD34 FFMJSEA



Il est brillant Victor !

Le **10 août 2023** en **Écosse**, à **Peebles** au sud d'**Édimbourg**, **Victor KORETZKY** a fini **2^{ème}** aux **Championnats du monde de short-track** seulement devancé d'une roue par le tenant du titre, le **Néo-Zélandais Samuel GAZE**. Aux avant-postes tout au long de la course, le biterrois de **29 ans** a remporté la **médaille d'argent**. Cette breloque est la première décrochée par un **Français** depuis l'arrivée de cette discipline aux **mondiaux**. Une libération pour le **coureur héraultais** après deux années passées dans le peloton des professionnels, un encouragement depuis sa **5^{ème} place** aux **Jeux Olympiques** et son **bronze mondial** dans la foulée. Et voilà **Victor KORETSKY** qui retrouve la grisurie d'un podium international. Au bout d'une course intelligente et pleine d'énergie, il a échoué d'un rien face au néo-zélandais **Sam GAZE** sur lequel il est revenu dans l'ultime ligne droite. **Victor KORETSKY** savourait ce retour dans la lumière. Mais **2 jours** plus tard, **Victor** allait déchanter se classant **4^{ème}** de l'épreuve de **cross-country** à **43"** du vainqueur le britannique **Tom PIDCOCK**. Après avoir franchi la ligne d'arrivée, le **vice-champion du monde** de **short-track** reprochait aux membres de l'UCI d'avoir favorisé certains coureurs sur route au départ de la course en modifiant la veille une règle qui a permis à quelques coureurs de gagner des places avantageuses !



Félix a dépassé Alexis !

Aux **Jeux Européens** en **Pologne** en **juin dernier**, les **LEBRUN** ont brillé remportant **trois médailles**. L'**Or** pour **Félix LEBRUN**, en simple, le **Bronze** pour son frère aîné **Alexis LEBRUN** et le **Bronze par équipes** pour les **deux frangins**. Le titre permet à **Félix LEBRUN** de devenir le **15^{ème} joueur mondial** et **n°1 français**. Avec sa prise en porte-plume, le pongiste montpelliérain de **17 ans** détrône son frère classé **18^{ème} joueur de la planète**. Une concurrence familiale qui leur permet d'accéder au meilleur niveau. L'ascension express des frères **LEBRUN** bouscule la **hiérarchie mondiale et nationale** et cette relève du **tennis de table** pourrait permettre d'obtenir des médailles olympiques aux prochains **jeux de Paris**. La **France** attend cela depuis **2000** !



Un triplé pour prolonger l'Histoire !

Les moins de **20 ans** sont **champions du monde de rugby** pour la **3^{ème} fois** d'affilée après **2018** et **2019**. Un exploit majuscule réalisé le **14 juillet 2023** Au **Cap** en **Afrique du Sud**. En ce jour de **fête nationale**, ils ont fini en **feu d'artifice**. Les **bleuets** se sont imposés **52 à 14** face à des **irlandais** complètement dépassés. Ils ont marqué **7 essais** au total dont un par leur capitaine le **montpelliérain Lenni NOUCHI** et un autre, sans doute le plus beau, par l'**ailier héraultais Léo DROUET**. Les tricolores, véritable machine à marquer des essais, **36** en tout dans cette **compétition**. Une génération de costauds devant, avec l'expérience de vieux briscards, qui a pris sa revanche sur les **verts d'Irlande** victorieux au récent tournoi des **6 nations**. Cette équipe de France a éclaboussé de son talent le **Mondial** et a montré la voie aux grands qui vont disputer leur **Coupe du Monde** !

Textes Alain MARROT
CD34 FFMJSEA



PRESSE

24-06-2023



GENERALE

Une Olympiade a rassemblé 650 jeunes

Sous l'égide de "l'esprit des Jeux nous rassemble", Hérault Sport a organisé le 9ème Rassemblement Olympiades pour Toi! le 21 juin sur le parvis du Domaine Départemental Pierresvives à Montpellier. Ce ne sont pas moins de 650 jeunes qui se sont retrouvés pour un moment sportif et amical. Hérault Sport propose tout au long de l'année scolaire des actions

pour le développement socio sportif : *Sport pour Toi* dans les quartiers prioritaires du département et *Un enseignant EPS en MECS* dans les Maisons à Caractère Social. Cette année, l'animation avait un caractère spécial, *Sport pour Toi* fêtait ses trente ans d'existence. Avec le concours du Comité Départemental Olympique et Sportif, du Département de

l'Hérault, les agents d'Hérault Sport et plus de vingt partenaires institutionnels et associatifs, les ont accueillis pour participer à une trentaine d'ateliers ayant pour thématique les

Jeux Olympiques et Paralympiques "Paris 2024". Chaque participant s'est vu offrir par Hérault Sport casquettes, tee-shirt et PassSport.

BC



Le choix des activités étaient vastes pour les jeunes - Crédits : Hérault sports



Le parvis de Pierresvives investis par les sportifs - Crédits : Hérault sport



Les sapeurs-pompiers ont tenu un atelier de secourisme - Crédits : Hérault sport

14-08-2023

Valras-Plage

La famille Crouzat, pêcheurs et sauveteurs de père en fils

Raymond Crouzat, 39 ans, est la quatrième génération de patron pêcheur. Avant lui, son père Michel, son grand-père Albert et son arrière-grand-père Raymond ont jeté les filets au large de Valras-Plage et vendu le produit de leur pêche aux halles. Le sauvetage en mer caractérise aussi cette illustre famille.

En 1938, les dix-sept sauveteurs du canot à rames "Amiral Zédé", avec pour patron Raymond Crouzat, ramenèrent sains et saufs les trente-huit membres de l'équipage du cargo espagnol naufragé devant la plage de Saint-Pierre.

Ce même Raymond, lors de la Seconde Guerre mondiale, a rentré un bateau et son équipage à bon port, suite à un torpillage, ce qui lui valut une décoration. Quant à Albert Crouzat, il fut le patron de la première vedette à moteur de sauvetage, "Lieutenant de vaisseau De Chaufiac",



Raymond Crouzat à bord de son bateau est venu en aide à un homme et son fils.

en 1962, alors que Michel fut patron de la vedette SNS 212 qui portait le nom de son grand-père.

Raymond Crouzat s'inscrit dans cette lignée : « Dimanche dernier, en début de soirée, par un vent de force 7 à 8 avec ma

compagne Marie, à bord du bateau "Le Michel", nous partions caler les filets lorsque nous avons aperçu un padeliste en perdition avec son fils de 10 ans accrochés à une bouée. Nous nous sommes immédiatement dévoués pour porter as-

sistance à ces deux personnes à bout de forces et traumatisés par ces moments d'angoisse. » En mer, la vigilance des pêcheurs ne s'émeusse pas, elle ne dispense pas les touristes apprentis-navigateurs de faire preuve de prudence.